



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2021
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2579 \(2021\)](#), du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) jusqu'au 3 juin 2022 et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat confié à la MINUATS et sur les progrès accomplis par rapports aux critères et aux indicateurs énoncés dans le rapport du Secrétaire général du 17 mai 2021 ([S/2021/470](#)). Le présent rapport couvre également les principaux faits survenus au Soudan du 2 mai au 20 août 2021 et fait le point de la mise en place progressive de la MINUATS.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Des progrès notables ont été accomplis concernant les principaux éléments de la transition politique au Soudan. Les composantes clefs du Gouvernement de transition ont réaffirmé leur volonté de collaborer, alors que l'exaspération populaire va croissant à l'égard des problèmes que connaît le pays sur les plans politique et économique. Les manifestants soudanais ont continué d'exprimer leurs doléances et leurs revendications collectives de manière pacifique, malgré des faits de violence isolés. D'importantes mesures ont également été prises pour appliquer divers aspects de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan du 3 octobre 2020. Le 14 juin, le Premier Ministre, Abdalla Hamdok, a désigné les nouveaux gouverneurs (walis) des États du Darfour septentrional, du Darfour occidental et du Nil-Bleu. Les pourparlers ont repris entre-temps entre le Gouvernement de transition et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N)-faction Abdelaziz Hélou, un des principaux groupes non signataires de l'Accord.

3. Sur fond de tensions croissantes entre les composantes civiles et militaires du Gouvernement de transition et en leur sein, le Premier Ministre, Abdalla Hamdok, a lancé le 22 juin une initiative nationale portant sur la crise nationale, les questions de transition et les moyens d'aller de l'avant, qu'il a décrite de « cadre de règlement politique global » entre les partenaires politiques et militaires de la transition, dont



l'issue fructueuse serait « l'établissement d'un État démocratique et civil, fondé sur la citoyenneté égale ». Il a préconisé notamment de garantir la justice, de réaliser la paix, de démanteler les vestiges de l'ancien régime, de combattre la corruption, de réformer le secteur militaire et de sécurité, de renforcer la souveraineté nationale et de former le Conseil législatif de transition. Plusieurs forces politiques soudanaises, dont la coalition des Forces pour la liberté et le changement, le Front révolutionnaire soudanais et le Parti de l'Oumma ont exprimé leur appui à l'initiative du Premier Ministre.

4. Le Conseil des ministres a annoncé le 27 juin une série de mesures prioritaires économiques, politiques et de sécurité, à la suite d'un séminaire-retraite à huis clos de trois jours, notamment l'application du Plan national de protection des civils. Il a mis l'accent le 27 juin sur diverses mesures sociales visant à atténuer les répercussions des réformes économiques. Le Ministre en charge du Conseil des ministres, Khalid Omer Yousif, a affirmé que le Gouvernement de transition fournirait les moyens nécessaires pour garantir l'application de l'Accord de paix de Djouba et en particulier pour accélérer la mise en place du protocole relatif aux arrangements de sécurité. Au début du mois de juillet, le Conseil des partenaires de la transition a fixé une nouvelle échéance pour la formation tant attendue du Conseil législatif de transition et décidé que la première séance se tiendrait le 17 août, au deuxième anniversaire de la signature de la Déclaration constitutionnelle. Le Conseil doit encore être formé.

5. L'action menée pour obtenir la participation au processus de paix des groupes non signataires de l'Accord de paix de Djouba s'est poursuivi. Un nouveau cycle de négociations entre le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou et le Gouvernement de transition a repris le 27 mai à Djouba. Les pourparlers, qui faisaient suite à la Déclaration de principes conjointe signée le 28 mars entre le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou et le Gouvernement de transition, ont été reportés au 15 juin pour permettre aux parties d'élargir les consultations et de les rendre plus inclusives. Si les parties ne se sont pas entendues sur un accord-cadre, elles ont considérablement progressé sur des éléments clés qui devaient orienter le processus global, une fois que les pourparlers reprendront, à l'issue de consultations avec leurs mandants. Un groupe de travail sur l'égalité des genres a été créé avec l'aide de la MINUATS, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'intégrer les questions de genre dans les travaux et de veiller à ce que les droits des femmes soient protégés et progressent au cours des pourparlers de paix. À la suite du report du premier cycle de pourparlers, le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou et l'Armée de libération du Soudan (ALS) dirigée par Abdul Wahid al-Nur ont annoncé le 29 juillet la signature d'une déclaration politique à Kouda (Kordofan méridional), dans laquelle il a été noté que les deux mouvements s'étaient entendus sur le caractère indispensable de l'unité de l'État soudanais fondé sur la laïcité, la démocratie, le libéralisme, la citoyenneté égale et décentralisée et un développement équilibré. Le droit de tous les Soudanais de décider de leur sort et de leur avenir administratif et politique y a également été souligné.

6. Des mesures initiales ayant trait à l'application des arrangements de sécurité de l'Accord de paix de Djouba ont également été mises en place. Le 30 juin, le Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée, Abdel Fattah al-Burhan, a émis trois décrets portant création du Haut-Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, du Comité du cessez-le-feu permanent et des comités sectoriels et géographiques. On y trouve une référence explicite au rôle de la MINUATS comme participant au Haut-Comité militaire conjoint et comme présidant le Comité du cessez-le-feu permanent. La promulgation des décrets fait suite à une déclaration conjointe publiée le 27 mai par plusieurs groupes armés

signataires, dans laquelle ils ont critiqué la « lenteur » du Gouvernement de transition à mettre en place les arrangements de sécurité. Lors d'une réunion tenue avec la direction des forces armées le 27 juin, le général de corps d'armée Burhan a déclaré que l'armée était déterminée à mettre en place les arrangements de sécurité et à réformer ses structures, comme convenu dans l'Accord de paix de Djouba.

7. L'établissement des responsabilités dans les violents événements qui se sont produits au cours de la révolution de 2019 et dans la violente répression des manifestants qui a suivi a continué d'être une revendication principale des manifestants. Le 11 mai, des manifestations populaires commémorant l'anniversaire (selon le calendrier musulman lunaire) du meurtre, le 3 juin 2019, de plus de 100 manifestants ont été dispersés par la force par les Forces armées soudanaises et fait deux morts et 37 blessés. Le Premier Ministre Hamdok a décrit la violence comme « un crime contre des manifestants pacifiques » et demandé au Procureur général Tag el-Sir el-Hibir d'enquêter sur ces faits et d'autres faits analogues. Les Forces armées soudanaises ont également qualifié les événements de « malheureux » dans un communiqué et pris l'engagement solennel d'enquêter. Des instructions ont été ouvertes mais aucun procès n'est encore en cours. De nouvelles manifestations ont éclaté le 3 juin tandis que des milliers de Soudanais descendaient dans la rue pour réclamer que les responsabilités soient établies et pour exprimer leur colère, le comité indépendant chargé de l'enquête n'ayant toujours pas divulgué ses constatations, deux ans après les faits. Un agent de police a été tué. Le 15 juin, le Premier Ministre a fait un discours à la nation, appelant à l'unité « pour protéger la révolution ». Il a déclaré qu'il cherchait à maintenir un « équilibre difficile » entre toutes les composantes du Gouvernement de transition et a défendu les récentes réformes économiques et l'importance « d'accroître la productivité du Soudan ».

8. Le 30 juin, en commémoration du trente-deuxième anniversaire du coup d'État qui avait porté au pouvoir l'ancien Président Omar Béchir, ainsi que du défilé de 2019 qui aurait regroupé un million de Soudanais, des milliers de personnes appartenant à divers groupes d'opposition, dont des révolutionnaires, des communistes et des islamistes, ont manifesté dans plusieurs villes du pays, réclamant la fin du Gouvernement de transition. Des jeunes ont pour leur part manifesté en faveur de la démocratie et en appui à la révolution. Les autorités soudanaises ont annoncé l'arrestation de 200 membres de l'ancien parti au pouvoir, les accusant de manigancer des « actes de sabotage ».

9. Au niveau régional, les désaccords se sont accentués ces derniers mois entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan au sujet du Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne. Le 19 juillet, l'Éthiopie a annoncé l'achèvement de la deuxième mise en eau du réservoir du Barrage. L'Égypte et le Soudan ont condamné la deuxième mise en eau, considérant qu'elle s'inscrivait dans le prolongement de l'action unilatérale menée par l'Éthiopie. Les tensions sont demeurées élevées, entre l'Éthiopie et le Soudan, au sujet de la gestion de la frontière commune dans le secteur de Fachqa. Malgré la montée des tensions, le 16 août, le Premier Ministre Hamdok et le général Burhan se sont rendus à Fachqa, pour annoncer le développement de projets d'infrastructures et d'autres, visant à faire avancer la stabilité. Le 20 juin, le Soudan et l'Éthiopie ont décidé de rouvrir le point de passage à la frontière qui était fermé depuis plusieurs mois. Le 24 juin, des pourparlers égypto-soudanais militaires se sont achevés à Khartoum et ont débouché sur la signature d'un mémorandum d'accord en vue d'une coopération conjointe.

B. Conditions de sécurité

10. Les atteintes à la sécurité ont augmenté dans tout le Soudan. Les faits signalés dans le cadre des troubles civils qui ont éclaté dans l'ensemble du pays sont passés de 115 au cours de la période précédente à 152, certains consistant en simples manifestations. Les faits criminels se rapportant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales internationales sont passés de 26 à 32. Les délais enregistrés dans l'application du plan national de protection des civils et de l'Accord de paix de Djouba ont laissé les civils sans défense, face à la dégradation des conditions de sécurité. Le Gouvernement de transition a continué de s'attacher à fournir une protection physique au Darfour au moyen du déploiement de forces gouvernementales conjointes pour diminuer la violence et désamorcer les tensions. Les affrontements intercommunautaires ont cependant continué d'être la principale source de l'insécurité.

11. Les affrontements intercommunautaires les plus importants se sont produits dans le Darfour méridional et septentrional et dans le Kordofan méridional et occidental. Dans le Darfour méridional, le 5 juin, des affrontements entre les tribus Fallata et Taaïcha dans la localité d'Oum Dafog auraient fait 48 morts et entraîné le déplacement de 185 personnes. En réponse, le Conseil de la défense et de la sécurité s'est réuni d'urgence le 6 juin et a pris des décisions pour renforcer la sécurité dans les zones exposées au conflit, élargir la gouvernance et étendre la présence des institutions. Dans le Kordofan méridional, le 9 juin, 39 personnes auraient été tuées et quelque 5 700 autres déplacées à la suite d'une attaque des membres des tribus Nuba Logan, Kinana et Kawahla contre la tribu des Hawazma dans la localité de Kalogi. Les accrochages seraient liés à la propriété des terres et au contrôle local des sites d'extraction d'or. Le 13 juin, dans le Kordofan occidental voisin, plus de 16 100 habitants des localités de Nouhoud, Oum Sounout et Abou Zabad ont été déplacés à la suite d'affrontements intercommunautaires aux abords de Nouhoud. En réponse à l'augmentation des violences intercommunautaires, les autorités de l'État du Kordofan méridional ont déclaré l'état d'urgence dans six localités (Talodi, Gedir, Aleri, Abou Jibeha, Abou Kerchola et Habila), à compter du 10 juillet. Le Darfour occidental a connu des affrontements entre les tribus Tama et Gimr dans les villages de Kafani et de Tangki les 3 et 4 juillet portant sur la propriété foncière, ce qui a entraîné le décès de cinq personnes. Un nombre non précisé de personnes auraient fui la zone vers le camp de déplacés d'Ardamata.

12. Le Darfour septentrional a également connu des violences intercommunautaires entre les tribus arabes et Zaghawa les 1^{er} et 2 août dans le secteur de Gallab, attribuées à des questions de propriété foncière. Cela a provoqué une attaque de membres de tribus arabes contre les villages d'Imarta, Gourbi, Gallab, Tabit, Nortik et Arara. Un nombre indéterminé de villageois ont été envoyés au camp de déplacés de Zamzam. Le 6 août, une force conjointe composée de membres des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et de mouvements armés signataires qui se rendait dans le secteur de Gallab pour désamorcer les tensions entre les tribus arabes et zaghawa est tombée dans une embuscade qui aurait été tendue par des membres de tribus arabes dans le village de Kolgi, faisant 20 morts parmi la force conjointe.

13. Des accrochages se sont produits également entre des agents de la sécurité de l'État et des factions de l'Armée de libération du Soudan qui sont fidèles au chef Abdul Wahid al-Nur, non signataire de l'Accord de paix. Dans le Darfour central, un accrochage se serait produit le 18 mai entre des membres du personnel des Forces d'appui rapide et de l'ALS-faction Abdul Wahid à l'issue de tensions portant sur l'accès aux terres à Fanga Suk, dans la partie nord de Jebel Marra, ce qui aurait entraîné le déplacement de 1 284 personnes. Dans le Darfour septentrional, du 11 au 18 juillet, cinq personnes déplacées auraient été tuées à Sortoni lors de combats

opposant des éléments de l'ALS-faction Abdul Wahid aux Forces armées soudanaises. Les membres de l'ALS-faction Abdul Wahid ont réussi à évincer une unité des Forces armées soudanaises du secteur, qu'elles auraient contrôlé du 11 au 17 juillet. Les éléments de l'ALS-faction Abdul Wahid ont battu en retraite à la suite d'accrochages avec des renforts des Forces armées soudanaises, le 17 juillet.

14. Dans le même secteur, des affrontements internes se sont produits entre diverses factions de l'ALS-faction Abdul Wahid qui se disputaient la direction et le contrôle de certaines zones, ce qui laisse entrevoir une nouvelle fragmentation. Des affrontements ont éclaté par la suite le 24 juillet entre l'ALS-faction Abdul Wahid Ghadoura et l'ALS-faction Abdul Wahid Moubarak Aldouk dans les villages de Fara et de Kome, ce qui aurait entraîné la fuite d'un nombre non précisé de civils, dans les zones touchées, vers le site de rassemblement du camp de déplacés de Sabanga.

15. Dans le Darfour septentrional, des préoccupations ont été émises au sujet du déploiement de groupes armés (tous signataires de l'Accord de paix de Djouba) autour de la base de soutien logistique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à El-Fasher. Des représentants de l'ALS-faction Minni Minawi, du Mouvement pour la justice et l'égalité, du Rassemblement des forces de libération du Soudan, du Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-CT) et de l'ALS-faction Khamis Abaker se sont déployés le 1^{er} juin, sans en aviser la MINUAD ou les autorités locales. Les groupes se sont ingérés dans les procédures de contrôle d'accès, ont harcelé les membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies recrutés sur le plan national et ont participé à l'enlèvement illicite du matériel appartenant aux contingents qui se trouvait à bord de plusieurs camions loués par la MINUAD, à l'extérieur de la base de soutien logistique. Le 28 juin, les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et la Force de police soudanaise se sont également déployées dans le secteur. Le 2 août, deux camions loués par la MINUAD transportant quatre véhicules blindés appartenant aux contingents ont été interceptés par des membres d'un groupe armé à l'extérieur de la base d'appui logistique de la MINUAD. On ne sait toujours pas où se trouvent ces camions et des négociations sont en cours pour récupérer les véhicules blindés appartenant aux contingents.

16. Entre-temps, les conditions de sécurité dans la partie orientale de l'État de la mer Rouge sont demeurées précaires. Le 24 mai, les autorités ont décrété l'état d'urgence et imposé un couvre-feu, à la suite des violences qui ont éclaté entre les tribus Bedja et Nuba et auraient fait au moins cinq morts et 13 blessés à Port Soudan. Au début du mois de juillet, les tensions ont de nouveau dégénéré en violences, après que des Bedja ont bloqué l'axe principal menant à Port Soudan pour dénoncer l'arrestation des membres de leur tribu durant les manifestations anti-gouvernementales du 30 juin. Les déplacements de l'ONU en direction et à destination de Port Soudan ont été suspendus à titre provisoire. L'explosion d'une grenade à main dans un cercle sportif de Port Soudan le 10 juillet aurait fait cinq morts et six blessés. Une tentative d'attaque simultanée visant un hôtel à proximité aurait été déjouée. Le calme a été rétabli dans la ville, à l'issue du déploiement conjoint des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et de la Force de la police soudanaise.

C. Situation socioéconomique

17. Le Soudan a accompli d'importants progrès sur le plan du programme macroéconomique et a continué d'instaurer des réformes économiques difficiles, telles que la levée des subventions du carburant et l'abolition du taux de change douanier. Le 17 mai, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a

accueilli la Conférence internationale d'appui à la transition soudanaise à Paris, afin de marquer la réintégration du Soudan dans l'économie mondiale et d'attirer des investissements étrangers, en particulier dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'agriculture, de l'exploitation minière et des télécommunications.

18. Le 28 juin, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a annoncé que le Soudan avait atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. À la suite des promesses de dons faites par les États Membres à Paris, le 29 juin, le FMI et la Banque mondiale ont approuvé l'allègement initial de la dette du Soudan, qui a été réduite de 56 à 28 milliards de dollars. L'apurement des arriérés a permis de débloquent 2 milliards de dollars en subventions de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et d'obtenir du FMI une facilité élargie de crédit de 39 mois, s'élevant à 2,5 milliards. Le Soudan a ainsi bénéficié d'une allocation globale en droits de tirage spéciaux supplémentaires, ce qui a donné une impulsion fort nécessaire aux liquidités. Les créanciers du Club de Paris ont également décidé d'annuler des dettes bilatérales se chiffant à 14 milliards de dollars et de rééchelonner plus de 9 milliards de dollars.

19. Malgré ces mesures importantes, le pays a continué de se heurter à de graves difficultés économiques, subissant des interruptions quotidiennes d'eau et de courant et des pénuries aiguës de carburant et de fournitures médicales. Le 9 juin, la levée totale des subventions de carburant a entraîné une hausse du prix du diesel de 128 %. Le 22 juin, l'abolition du taux de change douanier a augmenté les tarifs sur certains produits de base. La monnaie s'est donc dépréciée à nouveau jusqu'à atteindre 450 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis en juillet, contre 380 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis au début de mai. Le taux national d'inflation a également continué de grimper jusqu'à atteindre, d'une année sur l'autre, 413 % en juin contre 379 % en mai. Les prix du sorgho, du millet et d'importantes denrées alimentaires ont doublé en moyenne par rapport à 2020 et un Soudanais sur cinq devrait connaître un niveau sans précédent d'insécurité alimentaire aiguë durant la période de soudure.

20. La Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont continué d'apporter une aide technique au programme de soutien aux familles du Soudan (*thamarat*) du Gouvernement de transition, qui visait à amortir les effets des réformes économiques au moyen de transferts en espèces directs et mensuels de 5 dollars par personne à 80 % des familles, initialement durant une période de six mois, qui pourrait s'étendre à 12 mois, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires. À la fin du mois de juillet, 1,6 million de familles s'étaient inscrites au programme dans 14 États et des fonds avaient été transférés à 520 000 familles, notamment dans les États du Nil-Bleu, du Darfour central, méridional, occidental, oriental et septentrional, de Kassala, de Khartoum, du Kordofan méridional, occidental et septentrional, de la mer Rouge, de Sennar et du Nil-Blanc.

21. D'autres réformes dévoilées par le Gouvernement de transition comprenaient des plans visant à liquider et à privatiser des entreprises de l'État, des lois sur l'investissement et les partenariats entre les secteurs public et privé et la mise en place de banques conventionnelles, parallèlement au système bancaire islamique existant, éléments perçus comme étant essentiels pour attirer des investissements et stimuler la croissance du secteur privé.

D. Protection des civils, droits humains et état de droit

22. La protection des civils a continué d'être source de préoccupation, compte tenu de la poursuite des affrontements intercommunautaires et de la reprise des violences entre les parties signataires et non signataires. Les progrès dans l'ouverture

d'enquêtes sur des affaires emblématiques portant sur des violations graves des droits humains ont été limités et dans l'ensemble, à l'échelle du pays, l'établissement d'institutions garantes de l'état de droit et la mise en place des réformes judiciaires requises ont été lents, notamment en ce qui concernait l'examen global d'un cadre législatif conforme au Document constitutionnel. Le 17 mai, le Conseil souverain a limogé la Présidente de la Cour suprême et accepté la démission du Procureur de la République. Si le Document constitutionnel conférait au Conseil souverain le pouvoir de nommer le Président de la Cour et le Procureur de la nation dans l'intérim, il ne lui octroyait pas expressément celui de révoquer des dépositaires de l'autorité judiciaire ou d'accepter leur démission.

23. Dans le cadre des réformes judiciaires prévues, le Conseil supérieur de la magistrature serait chargé de faire des propositions en vue de la désignation de magistrats ainsi que de juges à la Cour constitutionnelle. La volonté déclarée du Premier Ministre d'inclure la création du Conseil supérieur de la magistrature, parmi les mesures prioritaires à prendre durant les prochains mois, a été fondamentale en vue d'une réforme durable de la justice. La création des principales commissions, conformément au Document constitutionnel, était toujours en attente. Les lois portant création de commissions chargées respectivement de la lutte anti-corruption, de la justice transitionnelle et de la paix ont été approuvées en avril par le Conseil souverain et promulguées officiellement le 17 juillet. Les commissions n'étaient cependant pas encore opérationnelles. Les lois concernant d'autres commissions clefs, dont les femmes et l'égalité des genres, les élections, la réforme juridique, les droits humains, la réforme foncière et de la fonction publique, devaient encore être parachevées. Le 23 juin, un tribunal de première instance à Khartoum a condamné un homme de 21 ans, qui ne bénéficiait pas de l'aide d'un avocat, à une amputation croisée en raison d'un vol à main armée. La décision a suscité des réactions de la part de la société civile et de la Commission nationale de défense des droits humains, qui a demandé un sursis à l'exécution de la peine, en attendant une réforme globale du droit pénal.

24. Le renforcement de la coopération avec la Cour pénale internationale s'est poursuivi. Du 24 au 27 mai, la Chambre préliminaire II de la Cour a tenu une audience de confirmation des charges dans l'affaire l'opposant à l'ex-chef janjaouid du Darfour, Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (dit Ali Kushayb) qui a entraîné, le 9 juillet, la confirmation des 31 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre l'accusé, qui devait comparaître devant une Chambre de première instance. La Procureure sortante de la Cour, Fatou Bensouda, et le nouveau Procureur de la Cour, Karim Khan, se sont rendus au Soudan, respectivement en juin et en août, et ont rencontré des membres du Gouvernement de transition, des personnes déplacées et des victimes au Darfour. Ils ont demandé au Gouvernement de transition de transférer à La Haye les suspects mis en accusation pour y être jugés. Le Gouvernement de transition s'est déclaré à nouveau disposé à transférer les suspects de la Cour détenus à Khartoum, dont l'ancien Président Béchir, à La Haye, pour qu'ils soient jugés par la Cour, mais aucune mesure n'avait encore été prise. Le 4 août, le Cabinet a adopté à l'unanimité un projet de loi portant ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, devant encore être approuvé par le Conseil souverain pour prendre effet. Le 12 août, le Procureur de la Cour et le Ministre de la justice ont signé un nouveau mémorandum d'accord concernant la coopération, qui s'étendait à toutes les personnes faisant l'objet de mandats d'arrêt émis par la Cour.

25. Le 10 août, dans un geste historique, le Soudan a déposé les instruments de ratification requis auprès de la Section des traités à New York, étape ultime du processus visant à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Les traités devaient entrer en vigueur au Soudan le 9 septembre.

26. Sur le plan de la liberté de la presse, les 29 et 30 juin, au moins 15 organes de presse en ligne n'ont pas pu accéder au Soudan même à leur contenu électronique, notamment pour ce qui était d'actualiser leurs sites Web respectifs. Le procureur chargé de la cybercriminalité a pris une décision dans ce sens, sans en avoir avisé officiellement les sites Web des organes de presse, qui ont été accusés de propager de fausses nouvelles. La directive a été justifiée au nom de la « sûreté publique » et émise sur la base de l'amendement de juillet 2020 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité de 2007. La décision de restreindre l'accès a coïncidé également avec des manifestations antigouvernementales. Le 19 juillet, tous les sites Web auraient été débloqués.

27. Le Gouvernement de transition a pris des mesures louables pour améliorer la législation relative à la protection de l'enfance. Cela comprenait la décision du Cabinet relative au retrait des réserves du Soudan à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ayant trait au mariage des enfants, le droit à l'éducation des filles mariées enceintes et les droits à la vie privée de l'enfant. La législation faisant l'objet d'une révision recouvrait la loi relative aux enfants, la loi sur la lutte contre la traite des personnes et la loi sur le statut personnel régissant les relations familiales, qui a des implications claires pour les droits des femmes. Les amendements visent à remédier aux nombreux problèmes auxquels se heurtent les enfants, notamment les filles. Le 1^{er} juin, le Ministère du développement social a publié un décret portant création d'un comité de haut niveau sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, composé de représentants des ministères techniques et de groupes de femmes. Le comité n'a pas encore été établi.

E. Situation humanitaire

28. La précarité de la situation économique, les conflits intercommunautaires et les affrontements armés localisés au Darfour, dans le Kordofan méridional et occidental et à Port Soudan, la crise des réfugiés éthiopiens dans les secteurs de l'est et les lourdes précipitations récentes ont continué de dicter les besoins humanitaires. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste problématique, ayant une incidence sur la sûreté et les moyens de subsistance des Soudanais et des réfugiés vulnérables. Les prix des denrées alimentaires sont demeurés élevés dans un contexte d'inflation galopante, accentuant l'insécurité alimentaire. Selon le PAM, en juin 2021, le prix moyen des rations alimentaires à l'échelle locale était 282,86 % plus élevé comparé à juin 2020 et 13 % plus élevé comparé au mois précédent, principalement du fait de la dépréciation de la livre soudanaise. Les organismes humanitaires se sont employés avec le Gouvernement de transition à renforcer la préparation aux interventions, durant la saison des pluies.

29. Du fait de l'intensification des conflits intercommunautaires, au 5 août, plus de 353 000 personnes avaient fui leur foyer dans le Kordofan méridional et occidental et dans le Darfour central, méridional, occidental et septentrional, depuis le début de 2021. Le fait de trouver des solutions durables pour le retour sûr, de plein gré et dans la dignité et l'intégration des personnes déplacées qui sont regroupées dans des centres bondés à Geneina a continué d'être une priorité urgente, au vu notamment de la dégradation des conditions sanitaires depuis le début de la saison des pluies.

30. Au Darfour septentrional, le 15 juillet, les accrochages survenus à Sortoni auraient entraîné le déplacement de quelque 30 000 personnes qui ont fui dans les montagnes voisines. Certaines sont retournées depuis. Les services de santé, de nutrition, d'assainissement et d'hygiène y étaient indisponibles. Les habitants de Sortoni ont dû dépendre des eaux pluviales ou d'un puits à ciel ouvert pour l'eau potable. Alors que l'autorisation en vue d'une mission humanitaire interinstitutions à

Sortoni n'avait toujours pas été accordée, la Société du Croissant-Rouge soudanais a procédé pour sa part, le 6 août, à une distribution de denrées alimentaires. Le 13 juin, dans le Kordofan occidental, plus de 16 100 habitants des villages de Nouhoud, Oum Sounout et Abou Zabad ont été déplacés à la suite d'un conflit intercommunautaires aux abords de Nouhoud. Ces déplacements se sont produits au début de la saison des pluies, privant les personnes touchées de la possibilité de cultiver la terre.

31. L'afflux de réfugiés de la région du Tigré (Éthiopie) vers des secteurs dans l'est du Soudan s'est poursuivi, quoique à un rythme plus lent. Au 31 juillet, 55 493 réfugiés éthiopiens avaient fui au Soudan, 1 225 arrivées ayant été signalées en juin. Sur ce total, 47 959 réfugiés avaient fait l'objet d'un enregistrement biométrique, dont 18 660 dans le camp d'Oum Rakouba et 19 560 dans celui de Touneidba. En tout, 5 762 personnes avaient fait l'objet d'un enregistrement biométrique à Hamdayet et 3 077 dans le Village 8. De plus, 7 534 demandeurs d'asile de la région de Benishangul-Gumuz étaient hébergés dans l'État du Nil-Bleu et quelque 900 personnes nouvellement arrivées d'Amhara avaient été enregistrées au niveau des ménages et reçu une aide dans la localité de Basunda. Hormis les cas de réunification des familles, la réinstallation des réfugiés éthiopiens hors des centres de transition (Hamdayet et le Village 8) restait en suspens, en attendant les directives du Gouvernement. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est mobilisé auprès des autorités soudanaises pour reprendre les activités de réinstallation et pour repérer des sites supplémentaires concernant les réfugiés. De nouveaux sites possibles ont fait l'objet d'une évaluation. Le plan d'urgence interinstitutions relatif à l'afflux de réfugiés d'Éthiopie vers le Soudan, actualisé en juillet, a prévu l'arrivée supplémentaire de 96 000 réfugiés d'août à décembre. Des activités ont été menées pour atténuer les inondations durant la saison des pluies dans les camps et les centres de transition. L'ONU s'est employée avec le Gouvernement de transition à répertorier une zone qui ne soit pas sujette à des inondations pour établir un troisième camp.

32. Les mouvements à travers la frontière sud-soudanaise se sont également poursuivis, plus de 40 000 réfugiés s'étant rendus au Soudan depuis janvier, principalement dans les États du Nil-Blanc et du Darfour oriental. Le HCR et ses partenaires étaient intervenus pour remédier à la situation et avaient ouvert un nouveau site d'installation des réfugiés dans l'État du Nil-Blanc (camp d'Algaana), qui avait exigé de nouveaux agrandissements pour héberger l'afflux. Dans le même temps, les autorités locales et les organisations non gouvernementales ont signalé une légère augmentation du nombre de réfugiés soudanais quittant le Soudan du Sud pour retourner dans les États du Nil-Bleu (en particulier la localité de Baw) et du Kordofan méridional.

33. Pour ce qui est de la situation sanitaire globale, des poussées épidémiques se sont produites dans des secteurs dans l'est du Soudan où 28 personnes sur 466 présentant des cas de syndrome d'ictère aigu ont été testées positives pour l'hépatite E. Au Darfour méridional, des cas de rougeole ont été confirmés. Les efforts visant à améliorer l'eau et l'assainissement se sont poursuivis, et une campagne de vaccination contre la rougeole a été préparée. Au 10 août, 37 532 cas positifs de COVID-19, confirmés au moyen de tests par PCR, parmi 71 789 personnes suspectées d'avoir la COVID-19, et 2 799 décès s'y rapportant, avaient été signalés par le Ministère fédéral de la santé. Cela a représenté une augmentation importante comparée au mois de mai, durant lequel 35 289 cas avaient été confirmés et 2 600 décès signalés. Depuis la mi-mars, le Ministre de la santé a mis en œuvre un programme de vaccination contre la COVID-19, qui visait à couvrir 20 % de la population totale du pays d'ici septembre. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, au 22 août, 829 682 doses de vaccin contre la COVID-19 avaient été administrées.

34. Depuis la mi-juillet, des inondations avaient été signalées à Jazira ainsi que dans les États du Darfour méridional, Darfour occidental Gedaref, Khartoum, Kordofan septentrional, Nil et Nil-Blanc. Au 4 août, on estime que plus de 12 000 personnes avaient été touchées par les précipitations abondantes et les inondations dans sept États.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2579 (2021)

A. Mise en place progressive de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

35. La MINUATS a continué de renforcer sa présence dans le pays, plus de 123 membres du personnel ayant été déployés au Soudan à la fin de la période considérée. L'équipe de direction de la mission était en place, les chefs de bureau étaient en poste à El-Fasher et Kadougli, tandis que le chef de la police civile et trois chargés de liaison (police) avaient pris leurs fonctions, et 18 des 21 policiers hors unités constituées autorisés ont été déployés au sein d'équipes polyvalentes à El-Fasher, Nyala et Zalingei. À la suite de la demande d'aide présentée par les autorités soudanaises pour mettre en place les arrangements de cessez-le-feu prévus dans l'Accord de paix de Djouba, la MINUATS a créé un nouvel emploi de temporaire au sein de la Mission, avec l'entrée en fonctions d'un général retraité qui sera le président par intérim de la commission du cessez-le-feu permanent.

36. Le 4 juillet, le Gouvernement de transition et l'Organisation des Nations Unies ont signé l'accord sur le statut de la mission, constatant entre autres la nécessité d'assurer la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et de leurs actifs. Pour veiller à mettre en œuvre l'accord, le Gouvernement de transition a entrepris de fournir aux membres du personnel de la Mission un permis de voyage universel. La MINUATS a également pris en charge ses moyens aériens, à savoir deux hélicoptères de transport moyen, et établi un calendrier opérationnel, destiné également à ses partenaires, pour s'acquitter de son mandat. Un avion pour la Mission était en cours d'acquisition.

B. Accompagner la transition politique, la gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains et une paix durable

37. Sous la direction du Représentant spécial, la MINUATS a continué de se mobiliser auprès de tous les acteurs concernés pour faire progresser la transition, en particulier pour insister sur la nécessité urgente d'établir le Conseil législatif de transition afin de veiller à une transition inclusive. Elle a également déployé son principal conseiller constitutionnel au Soudan qui a engagé des consultations avec ses homologues soudanais pour répertorier les domaines nécessitant un appui technique, afin de faire avancer la rédaction de la constitution, en collaboration avec les partenaires.

38. À la suite de l'évaluation des besoins électoraux en juin, la MINUATS a déployé son administrateur général chargé des affaires électorales au Soudan. Un plan intégré en vue de l'assistance électorale des Nations Unies était en cours d'élaboration et comprendrait du personnel et des ressources provenant de diverses institutions spécialisées ainsi que de la MINUATS. Des efforts avaient également été lancés pour établir une coordination avec ceux qui fournissent une assistance électorale nationale

sur le terrain. Des activités étaient en cours pour aider le Ministère de la justice à établir un nouvel organe de gestion des élections, tâche à laquelle le Gouvernement de transition a accordé la priorité.

39. Le Fonds des Nations Unies pour la population a continué d'encadrer l'action dirigée par l'ONU pour aider le Bureau central soudanais de statistique à préparer le prochain recensement national, devant se dérouler en principe au début de l'année 2022. Dans sa configuration actuelle, la procédure principale serait précédée d'un recensement pilote initial. Sur un budget estimé à quelque 100 millions de dollars, le Gouvernement de transition avait promis de couvrir 53 % des dépenses, ce qui laisserait un déficit de 43 millions de dollars, une fois que les contributions reçues auront été comptabilisées.

40. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la liberté de la presse, la MINUATS a également encadré la formation de 103 journalistes venant de 11 États sur la lutte contre les discours de haine dans les médias, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. La MINUATS a également organisé une formation supplémentaire à l'intention d'organisations de la société civile, relative à la protection des civils et aux droits humains, portant sur la lutte contre les discours de haine, à l'intention des associations de la société civile, en coordination avec le Bureau de lutte contre le terrorisme. Ces efforts font partie d'un programme mené à l'échelon national pour contrer les discours de haine ciblant différentes franges de la population.

C. Appui aux processus de paix, application de l'Accord de paix de Djouba et futurs accords de paix

41. Conformément aux priorités établies dans sa résolution [2579 \(2021\)](#), la MINUATS a appuyé les pourparlers tenus entre le Gouvernement de transition et le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou du 27 mai au 15 juin en tant que facilitateur, en collaboration avec l'équipe de médiation sud-soudanaise. Cela comprenait des propositions techniques et la fourniture d'un appui fonctionnel, opérationnel et logistique au secrétariat des pourparlers de paix et à l'équipe de médiation sud-soudanaise. En coopération avec ONU-Femmes et le PNUD, la MINUATS a également renforcé la participation et l'inclusion véritables des femmes au processus de paix en convoquant un groupe de 30 défenseurs des droits des femmes afin d'entamer une mobilisation de haut niveau en marge des pourparlers, veillant à l'inclusion d'une équipe de cinq observatrices techniques chargées par roulement de surveiller et d'accompagner les négociations à partir d'une perspective de genre et de promouvoir des résultats tenant compte des femmes.

42. Dans le cadre des efforts visant à signaler l'attachement de la communauté internationale aux parties au processus de paix à la suite du dernier cycle des pourparlers de Djouba, le Représentant spécial a conduit les 2 et 3 juillet une mission dans des zones qui sont sous le contrôle de la faction MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou, avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les envoyés spéciaux des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (la Troïka). La délégation a contacté toutes les parties concernées à l'appui du processus visant à encourager le dialogue en vue d'accomplir l'objectif partagé d'un Soudan démocratique, fondé sur l'égalité et le respect de la diversité.

43. Le 7 juillet, avec l'appui d'ONU-Femmes et du PNUD, la MINUATS a tenu une session technique préliminaire sur le cessez-le-feu et les arrangements de sécurité à l'intention des femmes participant aux pourparlers de paix. En partenariat avec une

organisation de la société civile locale, elle a également organisé un atelier sur le rôle de la société civile dans les mécanismes de cessez-le-feu, à l'appui de l'application de l'Accord de paix de Djouba.

44. À l'issue de la promulgation des décrets présidentiels portant création du Comité du cessez-le-feu permanent et des comités sectoriels et géographiques, la MINUATS et le Siège de l'ONU ont entamé la planification et répertorié aux fins du déploiement une équipe préparatoire multidisciplinaire en vue d'appuyer la mise en place du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, comprenant des experts des arrangements relatifs au cessez-le-feu, du maintien de l'ordre, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la liaison humanitaire et de la lutte antimines. Cela a été entrepris à l'aide d'un recours à l'ensemble des moyens disponibles au Siège et aux capacités supplémentaires sur place de la Mission. La MINUATS a prévu une réunion de consultation avec des représentants des signataires de l'Accord de paix de Djouba, de la société civile et de groupes de femmes, afin de définir des attentes communes concernant le rôle et les opérations du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et les dispositions de sécurité connexes, en prélude à l'élaboration d'un concept d'opérations plus large.

45. À l'appui de l'Accord de paix de Djouba et de la mise en place des arrangements de sécurité, le Service de la lutte antimines de l'ONU a déployé quatre équipes polyvalentes capables de procéder à la détection et à la neutralisation des engins explosifs, de communiquer avec la population et de la sensibiliser au danger des mines à Oullou, un bastion du MPLS-N-faction Malek Agar, signataire de l'Accord de paix de Djouba, qui avait été lourdement contaminé par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. Les activités de déminage à Oullou seraient menées en octobre par huit équipes, après la saison des pluies, ce qui permettrait le retour en toute sécurité des réfugiés soudanais du Soudan du Sud.

46. Compte tenu de l'importance de mener une action de paix au niveau infranational, la MINUATS a conclu la première des six évaluations de la consolidation de la paix au niveau des États, afin de répertorier d'autres terrains favorables à un appui de l'ONU. L'évaluation à Geneina, où des violences intercommunautaires avaient éclaté en janvier et en avril, a mis en évidence des facteurs de conflit liés à l'absence de forces de sécurité ; à la faiblesse de l'état de droit ; à la criminalité et à la prolifération des armes ; à l'affaiblissement du rôle de l'administration autochtone ; aux cycles de déplacement et à la marginalisation politique de certaines populations. De nouvelles évaluations ont été prévues pour le Darfour méridional, le Kordofan méridional, le Nil-Bleu, Gedaref et Kassala.

47. Dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé les enfants touchés par le conflit armé, en particulier ceux associés à des groupes armés et à des groupes particuliers. Plus précisément, il a fourni l'appui nécessaire, sur le plan des programmes, pour veiller à ce que les enfants associés à de tels éléments aient l'assistance requise, puissent être libérés et recevoir des soins provisoires et bénéficier d'une recherche des familles en vue d'une réunification et d'une intégration durable au sein de la communauté par la voie d'un cadre stratégique fondé sur l'analyse des faits, qui a été convenu avec le Gouvernement de transition, les organismes des Nations Unies, les partenaires gouvernementaux et la communauté.

D. Aider à la consolidation de la paix dirigée par les Soudanais, à la protection civile et à l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

48. À l'appui de la mise en place du Plan national de protection des civils du Gouvernement de transition et en partenariat avec le HCR et les intervenants dans le domaine de la protection, la MINUATS a commencé à épauler la mise en place d'une protection nationale des comités civils dans les cinq États du Darfour, notamment par la tenue d'un atelier dans le Darfour septentrional, l'élaboration d'un mandat et le renforcement des capacités pour aider à mieux faire comprendre le Plan national, ainsi que les principales notions relatives à la protection et aux droits humains. Ces comités qui comprenaient des représentants du Gouvernement, des forces armées et de la société civile, lanceraient des activités de protection au niveau de l'État, avec l'aide des partenaires de l'ONU.

49. Au niveau national, la MINUATS et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont œuvré à une stratégie de protection des civils selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies, afin d'agir comme un outil opérationnel, de sensibilisation et de mobilisation des ressources, à l'appui de l'exécution du Plan national de protection des civils du Gouvernement de transition. La Mission et les organismes de protection partenaires ont également élaboré et déployé un outil d'alerte rapide et de surveillance des incidents, qui suivrait les principaux indicateurs de menace, à savoir les discours de haine, les accidents faisant des victimes et les atteintes aux droits humains, en vue d'une analyse visant à permettre des prises de décision adaptées et une mobilisation ciblée en matière de protection.

50. Conformément à la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONU a commencé à mettre en place la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, en élaborant une stratégie axée sur le Soudan, qui orienterait l'aide des Nations Unies aux intervenants de la sécurité tant étatiques que non étatiques. La stratégie éclairerait également le transfert des actifs de la MINUAD à des entités étatiques, ce qui favoriserait la protection des civils. L'équipe spéciale de pays de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants a continué d'œuvrer en faveur de la mise en place de nouveaux arrangements. La MINUATS a remplacé la MINUAD et la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Khardiata Lo N'Diaye, qui faisait également office de Coordinatrice résidente, Coordinatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente, devait coprésider le mécanisme, conjointement avec l'UNICEF. L'équipe spéciale de pays a continué de se concerter avec des groupes armés dont le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou, le MPLS-N-faction Malek Agar et l'ALS-faction Minni Minnawi, pour accélérer les efforts visant à obtenir le plein respect des plans d'action respectifs afin de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

51. Le 4 juin, la MINUATS a constitué un groupe de travail des Nations Unies chargé d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à coordonner l'appui au Gouvernement de transition sur les questions d'état de droit. L'assistance aux programmes fournie par l'entremise du groupe s'étendait à l'élaboration du projet de loi sur les violences faites aux femmes, à l'action de réforme de la justice, en particulier au Conseil supérieur de la magistrature, et à l'organisation de réunions avec des représentants de la société civile pour débattre des questions de justice, notamment de la justice transitionnelle. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la MINUATS a également présenté au Gouvernement de transition des documents sur les pratiques optimales relatifs à la vérification des antécédents et à des modèles comparatifs de législation concernant les conseils supérieurs de la

magistrature. Elle a également tenu des réunions régulières avec les représentants de la justice, de la société civile et des personnes déplacées au Darfour, afin de donner des conseils sur les réformes et l'application du principe de responsabilité.

52. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a collaboré étroitement avec la Force de police soudanaise à la mise en place des arrangements de sécurité présentés dans le Plan national de protection des civils. Les principales activités comprenaient les évaluations et la planification pour le Darfour et les Deux Zones, l'accent étant principalement mis sur l'appui à la prévention et à la protection physique, notamment au moyen de la fourniture d'une formation à la Force de police soudanaise, de la formation des forces conjointes et de l'extension de l'autorité de police, reposant sur le consentement des populations concernées, dans le respect des principes de la police de proximité. Les trois équipes polyvalentes de la police des Nations Unies déployées au Darfour ont intensifié les contacts avec leurs homologues à la Force de police soudanaise, ainsi qu'avec les forces vives et les personnes déplacées. La Force de police soudanaise a également répertorié les principaux domaines thématiques de maintien de l'ordre en vue d'exécuter le Plan national et de renforcer ses capacités, pour ce qui est notamment du recours à des outils informatiques et à un système d'alerte rapide et de la formation d'équipes d'intervention rapide. Dans la même veine, le 12 juillet, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'équipe spéciale des Nations Unies chargée des questions pénitentiaires a organisé un atelier pour évoquer l'appui fourni par l'ONU, à la suite de la demande formulée par le département fédéral des prisons d'établir un centre de formation spécial, destiné aux agents de l'administration pénitentiaire. L'Office est en train de procéder à une évaluation globale des besoins du secteur pénitentiaire qui devrait préparer la voie à un financement international futur. La MINUATS devait envisager des moyens de financer la création du centre de formation pénitentiaire, en collaboration avec l'équipe spéciale.

53. La MINUATS a également noué un partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin d'organiser des activités de consolidation de la paix au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu. Un financement exceptionnel à partir du budget statutaire de la MINUATS a étayé les activités de déminage et de transformation des conflits dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu, à l'appui des femmes, des jeunes et de la société civile. Les programmes, par l'entremise du PNUD, comprenaient un système de microsubventions axé sur des initiatives de règlement des conflits et le renforcement des capacités visant à ce que la société civile et les entités gouvernementales locales soient en mesure d'appuyer des initiatives de transformation des conflits, la prestation de services et des solutions durables concernant les personnes déplacées.

54. Au Darfour, la MINUATS a appuyé les activités de consolidation de la paix afin de mettre à profit l'action menée par la MINUAD pour améliorer les capacités de gestion des conflits au niveau local et pérenniser les gains sur le plan de la consolidation de la paix, en particulier dans la zone de Jebel Marra. Avec les fonds de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix et par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la MINUATS a appuyé la création d'une série de mécanismes visant à atténuer et à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs, le long des itinéraires de pacage du bétail. Par l'intermédiaire du PNUD, un programme d'ambassadeurs de la jeunesse a été lancé pour renforcer la participation de la société civile et une série de tables rondes ont été organisées pour débattre des progrès obtenus dans l'application du Plan national de protection des civils dans chacun des États du Darfour.

55. Le Service de la lutte antimines a facilité l'acheminement d'une aide humanitaire dans cinq enclaves dans le Kordofan méridional et le Nil-Bleu qui sont sous le contrôle du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et n'avaient pas reçu d'assistance humanitaire des Nations Unies depuis 2011 en raison d'une contamination due aux restes explosifs de guerre. Ces activités, qui ont permis d'apporter un appui essentiel aux programmes d'éducation et de repas scolaires, comprenaient le recensement de couloirs sûrs à travers les lignes de conflit, afin de veiller à ce que les intervenants humanitaires puissent opérer sans risque d'engins explosifs. Au moyen de fonds extrabudgétaires, les équipes de déminage ont accompagné la consolidation de la paix au niveau local à Hamra (Kordofan méridional), en déminant les principaux axes, qui étaient précédemment contaminés, menant à Kadougli. Dans les États du Darfour méridional, occidental et septentrional, les équipes de déminage se sont concentrées sur le levé et la neutralisation des restes explosifs résultant du conflit tribal récent au Darfour, ce qui a augmenté la sécurité des populations locales et favorisé des conditions favorables au retour des personnes déplacées.

56. Pour renforcer les capacités des partenaires nationaux et internationaux, des crédits provenant du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis la tenue de cinq ateliers sur le renforcement des capacités à la sensibilisation au conflit et à la consolidation de la paix, à l'intention des partenaires de réalisation dans les cinq États du Darfour avec la participation de 100 représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, des partenaires du Gouvernement de transition et des organismes des Nations Unies. Ces ateliers visaient à renforcer les capacités des principaux partenaires de réalisation des programmes en cours dans le Darfour, financés par le Fonds.

E. Appuyer la mobilisation de l'aide économique et au développement et la coordination de l'assistance humanitaire et à la consolidation de la paix

57. L'ONU a lancé officiellement la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour le Soudan, le volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation (connu également sous le nom de « Fonds pour la paix du Soudan ») afin d'appuyer l'exécution du mandat. Le nouveau volet, qui avait bénéficié de contributions initiales de l'Allemagne, de la Suisse et du Royaume-Uni, a servi de mécanisme de financement commun favorisant la fourniture d'un appui souple et modulable, afin de répondre aux besoins d'urgence. Cela a représenté un arrangement provisoire, qui ne remplaçait pas les relations bilatérales entre les donateurs et les organismes des Nations Unies, mais facilitait le partenariat entre la MINUATS, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, en consultation avec le Gouvernement de transition, pour veiller à ce que le programme de consolidation de la paix soit coordonné, ordonné et priorisé.

58. Les investissements dans le cadre du nouveau volet devaient être encadrés par un programme conjoint, le Programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation du Soudan, qui était en cours de parachèvement. Il reposait sur le mandat énoncé dans les résolutions [2524 \(2020\)](#) et [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et répondait aux priorités qui avaient été répertoriées par le Gouvernement de transition dans la Charte constitutionnelle, le Plan national de protection des civils, l'Accord de paix de Djouba, le plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité ainsi que la déclaration de principes dans le cadre du processus de paix en cours. Il recensait les activités de programmes requises pour veiller à l'exécution du mandat et avait été harmonisé avec les critères

présentés par le Conseil de sécurité dans le rapport du Secrétaire général du 17 mai (S/2021/470).

59. Conformément aux directives du Conseil de sécurité, le programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation du Soudan a placé l'accent sur les améliorations concrètes à apporter aux populations vulnérables dans les zones marginalisées et touchées par les conflits et la mise à profit d'institutions efficaces et responsables, aux niveaux tant national qu'infranational. Dans le même temps, la MINUATS a aidé le Gouvernement de transition à concevoir et à structurer le Forum des partenaires du Soudan et à encadrer et à favoriser, conjointement avec les partenaires du développement, une coordination opportune et efficace de l'aide au développement.

60. Pour accroître la coordination et l'efficacité globale et en application des obligations énoncées dans la résolution 2579 (2021) du Conseil de sécurité, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'élaborer des démarches intégrées, conformément au principe d'appropriation nationale. Un recensement des capacités du système des Nations Unies pour le développement au Soudan a été effectué, afin de déterminer quelles sont les capacités existantes et les lacunes dans l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les possibilités de synergies entre les interventions humanitaires, de consolidation de la paix et de développement durable, afin d'éclairer la planification stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUATS, lesquelles ont lancé un processus pour élaborer une analyse commune de pays qui mènerait à l'adoption d'un cadre stratégique intégré/plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable conjoint, énonçant la stratégie, les priorités et les programmes des Nations Unies au Soudan, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

61. Le cadre stratégique intégré/plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable comprendrait également des dispositions aux fins de la surveillance et de l'information conjointes. Au niveau du pays, une équipe de planification conjointe a été créée pour faire avancer les processus d'analyse commune de pays et de cadre stratégique intégré/plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des groupes de travail thématiques réunissant l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUATS ont opéré dans les domaines des droits humains et de la protection des civils, de l'état de droit, des questions de genre et de la consolidation de la paix. Conformément à la résolution 2579 (2021) du Conseil de sécurité, la MINUATS a commencé également à travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition pour établir un niveau de référence et des objectifs à atteindre ainsi qu'un mécanisme de surveillance et de collecte de données robuste pour surveiller les progrès. Les objectifs de référence de la mission éclaireraient également l'analyse commune de pays, le cadre stratégique intégré/ plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

F. Transfert des responsabilités de la MINUAD et processus de liquidation

62. Tandis que le retrait de la MINUAD prenait fin le 30 juin, une équipe intégrée spéciale de la MINUATS-MINUAD a achevé le dernier des 17 séminaires internes de l'ONU sur les activités de programme menées avec l'équipe de pays des Nations Unies, visant à inspirer les programmes futurs. Une fois qu'il a été mis un terme aux fonctions de liaison avec les États de la MINUAD, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente, Coordinatrice de l'action

humanitaire et Représentante résidente) et le Sous-Secrétaire général, M'Baye Babacar Cissé, ont organisé un atelier conjoint interne de l'ONU sur les gains en matière de consolidation de la paix au Darfour. Il serait donné suite aux recommandations issues de l'atelier au moyen du programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation du Soudan, qui avait servi de cadre de programmes pour régir le fonds d'affectation spéciale multipartenaires de la MINUATS.

63. La MINUATS a aidé la MINUAD à faciliter la planification de l'utilisation du reliquat des éléments d'actifs à l'appui du Plan national de protection des civils du Gouvernement. Les représentants de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies se sont joints à la MINUAD au cours des réunions de la Force conjointe avec le Gouvernement de transition et ont dispensé des conseils pour donner suite aux demandes formulées par ce dernier. Lorsque la phase de liquidation a débuté le 1^{er} juillet, l'équipe de liquidation de la MINUAD a continué de porter son attention sur le transfert et la vente des actifs des Nations Unies, en espérant que la liquidation des derniers éléments d'actifs se ferait au moyen d'un plan global de dons, qui sera présenté à l'Assemblée générale avant le 30 septembre.

IV. Observations

64. Plus de deux ans après la révolution de 2019, la transition démocratique au Soudan continue de se heurter à des problèmes considérables. Pour les régler, toutes les parties prenantes au Soudan devront faire preuve de détermination et de coordination, avec l'aide constante de la communauté internationale. Je me félicite des mesures prises par les autorités soudanaises pour faire avancer la transition, notamment par la mise en place de réformes économiques difficiles, qui ont préparé la voie à un début d'allègement de la dette du pays, dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée. Ce résultat historique est une mesure importante permettant d'atténuer le lourd fardeau de la dette dont le Soudan avait hérité.

65. J'estime encourageante l'initiative du Premier Ministre du 22 juin, qui dégage le terrain à une transition renouvelée, de manière à répondre aux exigences de la population et à offrir la possibilité de s'attacher de manière vaste et inclusive à accomplir les objectifs énoncés. Pour garantir le succès de cette initiative, il faudrait obtenir l'adhésion des composantes militaires et civiles du Gouvernement de transition, manifester un esprit de compromis et rechercher un consensus au moyen d'une structure de prise de décisions qui soit inclusive et transparente au sein de la composante civile, avec l'appui concret de la communauté internationale.

66. La création des institutions de transition clefs restantes est capitale pour faire progresser une transition politique inclusive et durable. La formation rapide du Conseil législatif de transition, qui comptera 40 % de femmes, et des comités et commissions y relatifs, issus du Document constitutionnel et de l'Accord de paix de Djouba demeure particulièrement essentielle. D'autres lacunes dans le dispositif institutionnel devraient également être comblées de toute urgence, telles que la formation du Conseil supérieur de la magistrature. Je me félicite de l'entrée en force des lois portant création de commissions sur la lutte contre la corruption, sur la justice transitionnelle et la paix. La mise en place rapide de ces commissions sera fondamentale.

67. Je me réjouis des progrès accomplis sur le plan de l'application de l'Accord de paix de Djouba, en particulier la promulgation de décrets sur la formation du Haut Comité conjoint de sécurité pour les arrangements militaires, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et les comités sectoriels et géographiques. J'encourage

la mise en place rapide de ces organes essentiels, pour aider au règlement de problèmes pressants sur le plan de la sécurité et de la protection des civils. L'équipe préparatoire multidisciplinaire des Nations Unies s'emploiera à faciliter les réunions initiales du Comité du cessez-le-feu permanent et des comités sectoriels et géographiques, et à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées afin d'élaborer un concept d'opérations pour l'appui futur de la MINUATS à l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu, conformément à l'Accord de paix de Djouba. Dans le même temps, j'encourage la formation opportune au niveau national du mécanisme de surveillance et d'évaluation de l'Accord de paix de Djouba, qui demeure indispensable pour donner une direction stratégique globale à la mise en œuvre de la paix.

68. La paix au Soudan ne saurait aboutir que lorsque les conflits y prendront fin. Il faudra que les mouvements armés non signataires qui restent en dehors du processus de paix agissent avec audace et s'attachent à des négociations qui mèneront à une paix pleinement inclusive, démocratique et durable. J'estime encourageants les progrès faits au cours du premier cycle de pourparlers entre le Gouvernement de transition et le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou au début du mois de juin. J'exhorte les deux parties à mettre à profit ce progrès initial et à faire avancer un cadre constructif pour régler leurs différends. S'agissant du volet oriental de l'Accord de paix de Djouba, j'engage toutes les parties prenantes à faire un effort concerté pour régler les problèmes en suspens par un dialogue inclusif visant à parvenir à un consensus en vue de l'application de l'accord de paix et du renforcement de la confiance, dans l'intérêt de la population. J'exhorte également les parties non signataires qui n'ont pas rallié les pourparlers de paix à se joindre au processus de rétablissement de la paix.

69. Une paix durable est liée à la participation et à l'inclusion véritables des femmes. Les personnes qui défendent les droits des Soudanaises continuent d'exprimer leurs craintes, disant que la transition ne produit pas de résultats, concernant les femmes, et que l'écart est criant entre l'action civique et la représentation officielle aux postes de pouvoir. Le récent décret du Gouvernement de transition sur la formation d'un comité de niveau ministériel concernant la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité constitue une avancée importante, tout comme les mesures visant à renforcer un climat de protection, concernant les femmes, par l'élaboration d'un projet de loi relatif aux violences faites aux femmes. La poursuite de l'exécution du plan d'action national relatif à l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#), avec l'aide financière nécessaire de la communauté internationale, doit être une priorité.

70. Je suis de plus en plus préoccupé par l'évolution de l'état de la sécurité, notamment par la montée des tensions intercommunautaires au Darfour et dans d'autres régions du pays. Il faut en faire davantage pour protéger effectivement les civils. Il faudrait accorder une attention particulière aux besoins et aux perspectives des femmes et des filles, qui sont souvent les plus exposées durant les conflits. Au Darfour, le Gouvernement de transition et les groupes armés signataires ne se sont pas encore acquittés de cette responsabilité de manière satisfaisante, créant un vide qui pourrait être exploité par ceux qui cherchent à inciter la violence ou à compromettre le processus de paix. Le Gouvernement de transition et ses partenaires de paix devraient pleinement appliquer le Plan national de protection des civils, accélérer l'application de l'Accord de paix de Djouba et établir la Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour afin de protéger les civils. Ces mesures sont essentielles pour illustrer la capacité de l'État de protéger les civils. J'exhorte également toutes les parties à s'attacher de manière pacifique à remédier aux causes profondes des violences.

71. Le Soudan a d'importants besoins en matière de consolidation de la paix, qui nécessitent un soutien coordonné et un financement adéquat. Je me félicite à cet égard de la création du Fonds pour la paix au Soudan et je remercie vivement les Gouvernements allemand, britannique et suisse de leurs généreuses contributions à la plateforme de financement. Je demande aux autres donateurs d'appuyer également ce mécanisme de financement commun qui constitue un instrument essentiel permettant de mobiliser des fonds et des ressources pour le Soudan, en fonction des priorités convenues et d'un partenariat.

72. La situation à Fachqa, zone frontalière de l'Éthiopie et du Soudan demeure préoccupante. J'exhorte les deux pays à prendre des mesures concrètes en vue d'un dialogue afin de trouver une façon pacifique de régler leurs différends. J'exhorte également l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à reprendre les négociations, sous l'égide de l'Union africaine, afin de trouver une solution mutuellement acceptable au différend qui les oppose, concernant le Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne. Je continuerai d'envisager des moyens d'encourager un règlement pacifique, en collaboration avec les partenaires clefs, notamment à l'échelon régional.

73. L'intervention des autorités soudanaises à la suite de la pandémie de COVID-19, à laquelle l'ONU continue d'apporter son aide, est louable. Il faut redoubler d'efforts, face à la pandémie, notamment pour remédier à son impact économique, et fournir une aide vitale aux personnes qui sont dans le besoin.

74. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan de leurs efforts dévoués en faveur du pays et de son peuple.
